



Le

Flash Saint Marin

Informations municipales de Saint-Mars-de-Coutais

Décembre
2020

Du Lac au Tenu

NUMÉRO SPÉCIAL PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOURG

Édito du maire

Chères Saint-Marines, Chers Saint-Marins,

Depuis bientôt 2 ans la commune s'est engagée dans le projet d'aménagement du bourg qui a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants de la commune, tant dans le domaine de la sécurité qu'en termes environnemental et d'embellissement.

Ce projet doit notamment améliorer la sécurité de tous nos déplacements et redonner une place à nos mobilités actives (piétons, vélos). Ces travaux doivent ainsi permettre d'apaiser la circulation automobile en développant, dans certains secteurs et notamment autour de l'église et de la mairie, des voies partagées où la vitesse des véhicules motorisés sera réduite et où des emplacements seront réservés aux piétons et aux vélos.

Ce projet ambitieux et pluriannuel est engageant pour la commune et nous souhaitons vous permettre de vous l'approprier au mieux. C'est donc avec plaisir que nous vous invitons à le découvrir par ce Flash Info qui permettra à celles et ceux qui n'utilisent pas ou peu l'outil numérique d'avoir les mêmes informations que celles disponibles sur le site internet de la commune. Il offre par ailleurs à toutes et tous un support écrit que vous pourrez conserver.

Au moment où vous lirez ces lignes, le Conseil Municipal aura, lors de sa séance du 10 décembre, statué sur ce projet. Si celui-ci est validé, le Conseil aura également décidé des tranches de travaux à engager en priorité (voir les rubriques coût, financement et tranches de travaux).

Nous vous invitons donc à continuer de vous tenir informés et nous-mêmes reviendrons vers le Comité de Pilotage mis en place en 2019 et vers les habitants au fur et à mesure de l'avancée de ce projet. Vous pouvez par ailleurs nous faire part de vos remarques et questions en mairie (sur le registre ou sur papier libre avec notre nom) ou sur le site internet de la commune. Vos retours positifs et encourageants sont également les bienvenus.

Bonne lecture à toutes et tous !

Nous vous souhaitons également de belles fêtes de fin d'année et espérons qu'elles seront l'occasion de bons moments avec vos proches. Prenez bien soin de vous.

Pour la municipalité
Jean Charrier, Maire



Quelques clés de lecture du projet

Le plan d'aménagement ici présenté est en phase d'Avant-Projet (AVP) et est le fruit des réflexions et concertations menées depuis presque 2 ans. A partir d'un plan global, **il se décompose en 6 secteurs qui vous sont présentés distinctement.**

Compte tenu des travaux préparatoires évoqués ci-dessus, ce plan ne sera à ce stade pas amené à évoluer. Il ne présente cependant pas les solutions d'éclairage, qui doivent en premier lieu être étudiées par le SYDELA (Syndicat d'Énergie de Loire-Atlantique) et qui seront à travailler par la suite. Le choix et/ou l'emplacement du mobilier urbain et des plantations resteront également à déterminer.

A ce stade, **le SECTEUR 1 - Cœur de bourg ainsi que les SECTEURS 5 ET 6 - rue de la Colombe Nord et Sud sont considérés comme prioritaires.**

Si le projet est validé et le calendrier maintenu, les appels d'offres seront lancés au 1^{er} trimestre 2021 et les premiers travaux pourront débuter dès le 2^e trimestre 2021.



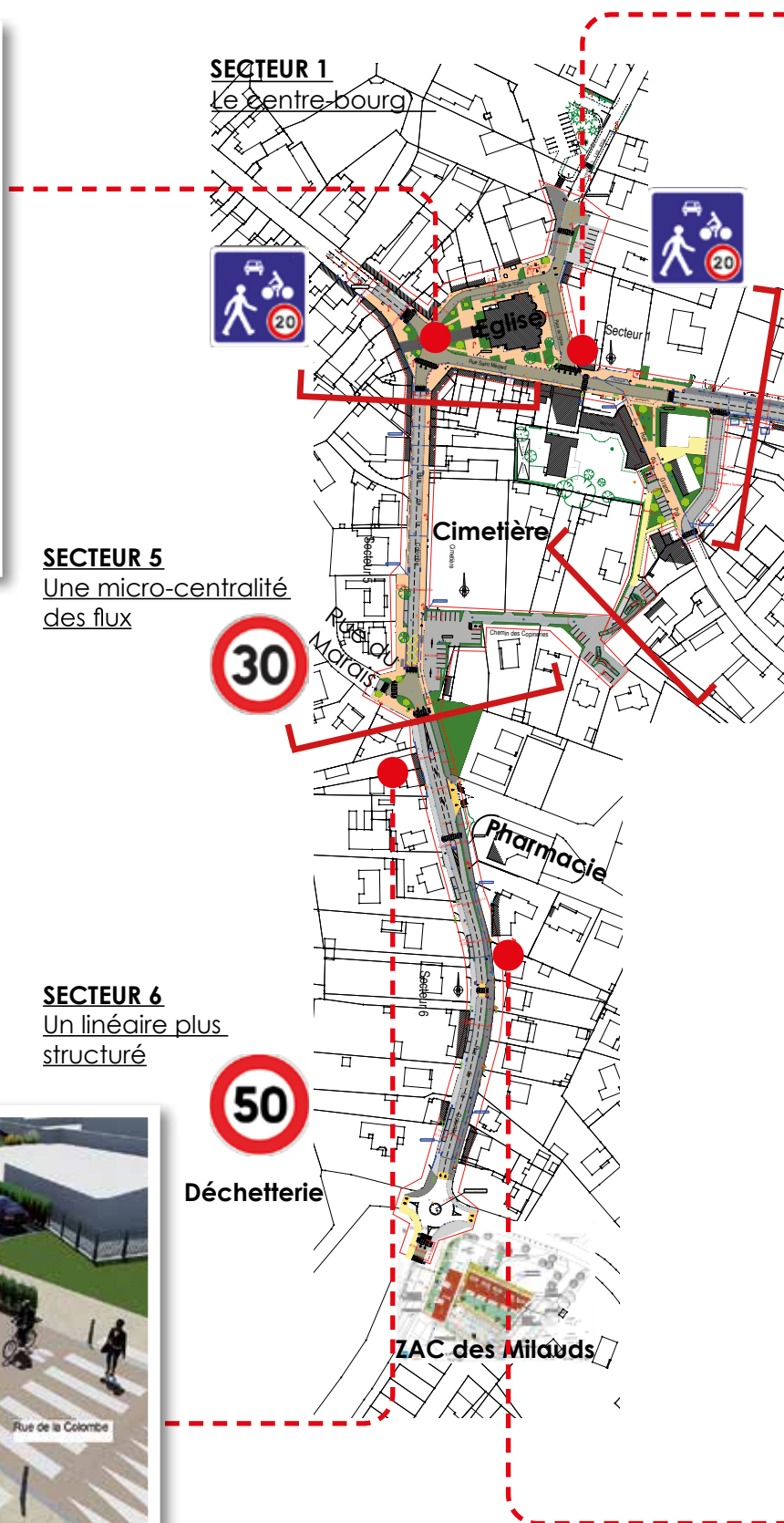
LE PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET



SECTEUR 1 - Centre-bourg
L'église et ses abords



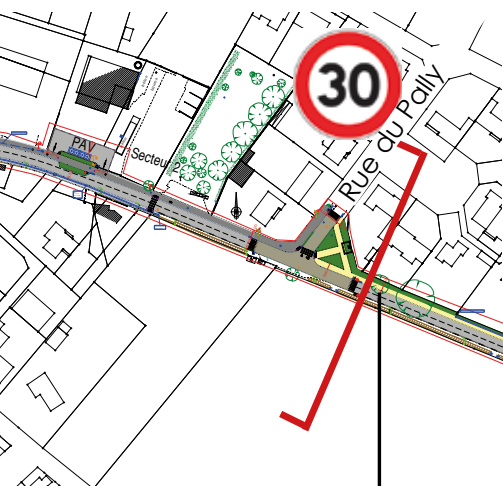
SECTEUR 5 - Colombe Nord
*Le carrefour des rues de la Colombe et du Marais,
vers le cimetière*



SECTEUR 1 - Le centre-bourg La rue Saint-Médard et la rue du Grand Pré (piétonne et cyclable)

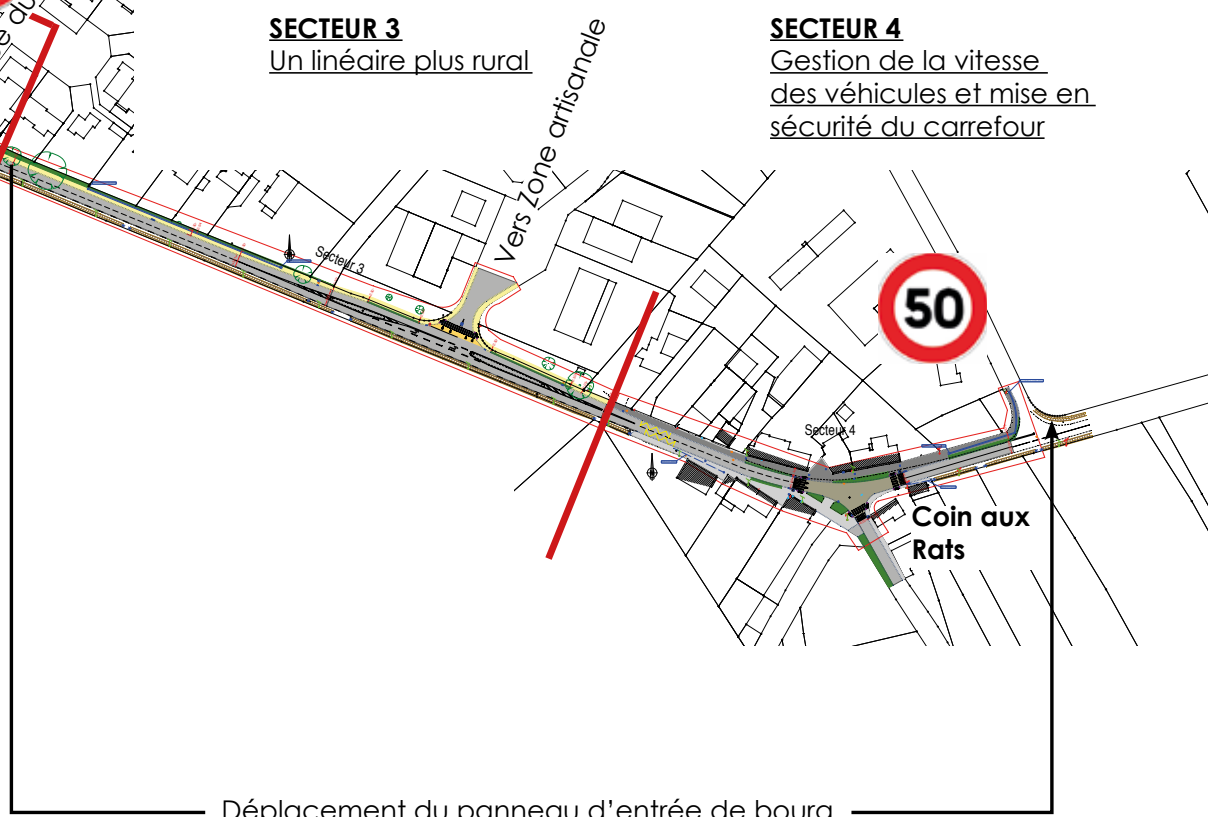


SECTEUR 2
Des abords plus
urbains



SECTEUR 3
Un linéaire plus rural

SECTEUR 4
Gestion de la vitesse
des véhicules et mise en
sécurité du carrefour



Déplacement du panneau d'entrée de bourg

SECTEUR 6 - Colombe Sud La rue de la Colombe vers le Pôle Santé



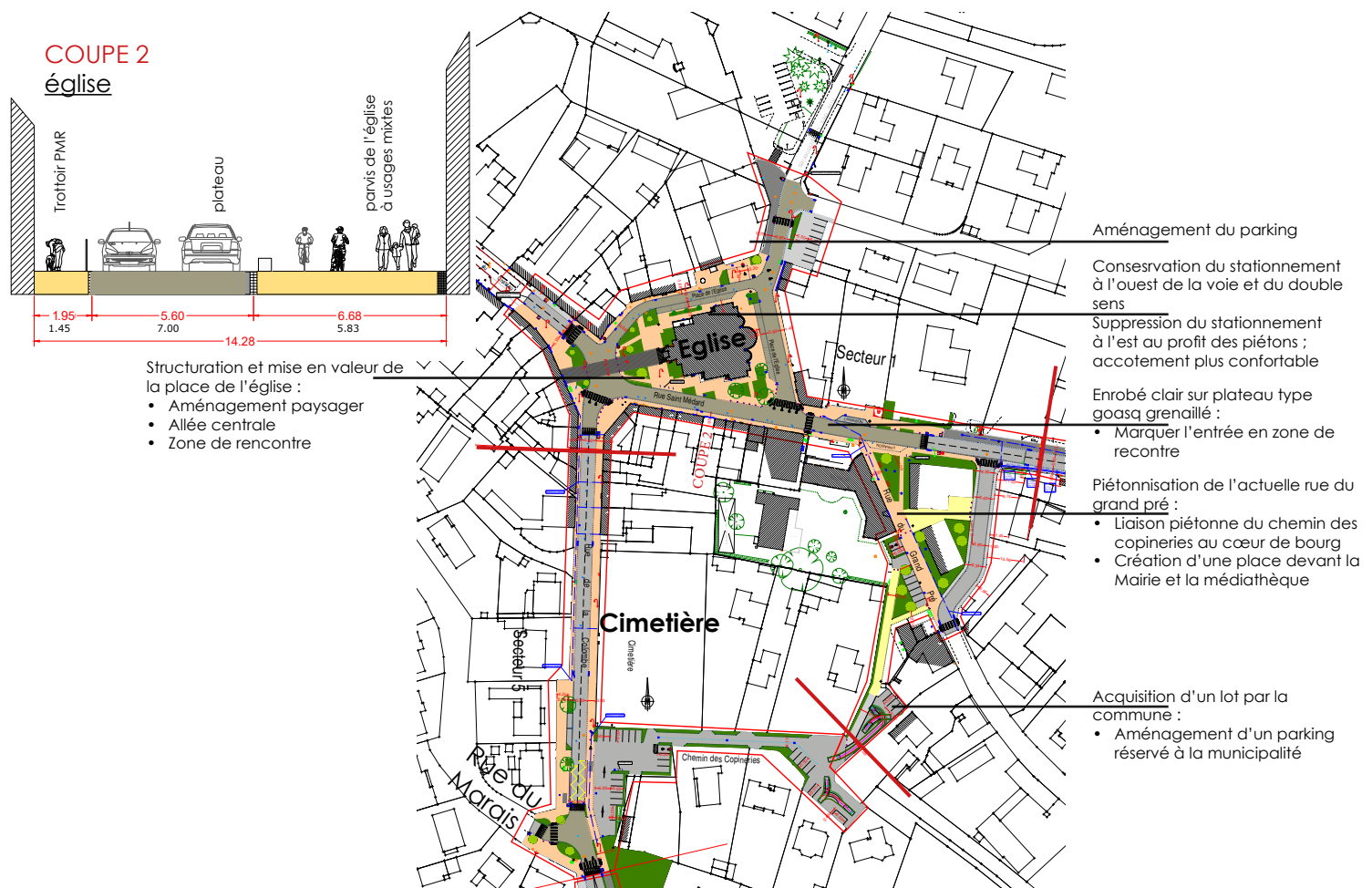
Le projet de réaménagement du bourg de Saint-Mars-de-Coutais vise l'étude des modalités de déplacements sur l'ensemble du périmètre du centre-bourg ainsi que le raccordement du périmètre d'étude aux aménagements existants et en projet (Coin aux Rats, Parc du Tenu, rue du Château).

Pour l'heure, le site a un caractère routier, malgré l'ancrage de ces axes en plein cœur de bourg. Ce site, situé en agglomération, fait face à des problématiques liées à la place laissée aujourd'hui à l'automobile :

- Vitesse de la circulation routière ;
- Largeur disproportionnée de la voirie ;
- Stationnement abusif sur les trottoirs.

LE PROJET DÉTAILLÉ PAR SECTEUR

SECTEUR 1 - CENTRE-BOURG



Dans le centre-bourg de la commune, l'objectif est de **structurer et mettre en valeur la place de l'église ainsi que les commerces et équipements alentours** : théâtre, mairie, bibliothèque.

Pour cela, la place de l'église et ses abords seront requalifiés et l'aménagement paysager retravaillé.

Également, le centre-bourg passera en zone de rencontre afin de limiter la vitesse et de donner la priorité aux piétons et cyclistes. Toujours dans le but de faire ralentir la vitesse automobile, les voies autour de la place de l'église seront aménagées sur plateau.

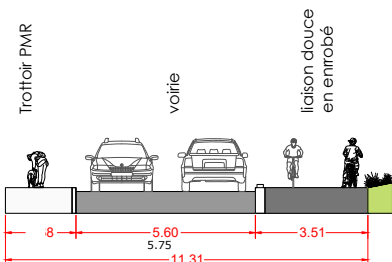
La rue du Grand Pré deviendra piétonne et cyclable afin de permettre une desserte plus sûre de la mairie et de la bibliothèque. L'apaisement de cet axe permettra également de libérer une placette le long de la rue du Grand Pré pouvant accueillir des bancs ainsi que des stationnements vélos, dans la continuité de l'aménagement de la place de l'église.

Une nouvelle rue du Grand Pré sera aménagée : son insertion, perpendiculaire à la rue Saint-Médard, permettra une meilleure visibilité au carrefour. A l'extrême Sud du secteur 1, la commune a fait l'acquisition d'un terrain sur lequel seront implantées quelques places de stationnement, facilitant l'accès à la bibliothèque et à la mairie.



SECTEUR 2 - DE LA RUE SAINT-MÉDARD AU CROISEMENT DE LA RUE DU PALLY

COUPE 3 supérette



Déplacement des PAV :

- Recul de la clôture des ST
- Libère la vue et l'accès au parc

Aménagement d'un trottoir devant les entrées de riverains

Voie verte. Minimum 3m



Demain, l'accès au centre-bourg se fera, **le long de la rue Saint-Médard**, par une voie verte partagée entre piétons et cyclistes au Nord de la rue, et un trottoir piéton confortable au Sud de la voie.

Cette voie verte sera aménagée tout le long de la rue Saint-Médard dans le but **de permettre à tous de circuler vers et depuis le bourg, à pied ou à vélo**. Cette voie, de 3 m de large, reliera le centre-bourg au Coin aux Rats.

Afin **de mettre en valeur le parc** jouxtant la rue Saint-Médard, les Points d'Apport Volontaire (PAV - containers tri sélectif) seront déplacés sur le terrain des Services Techniques (ST). La vue et l'accès au parc seront donc ouverts depuis la rue Saint-Médard.

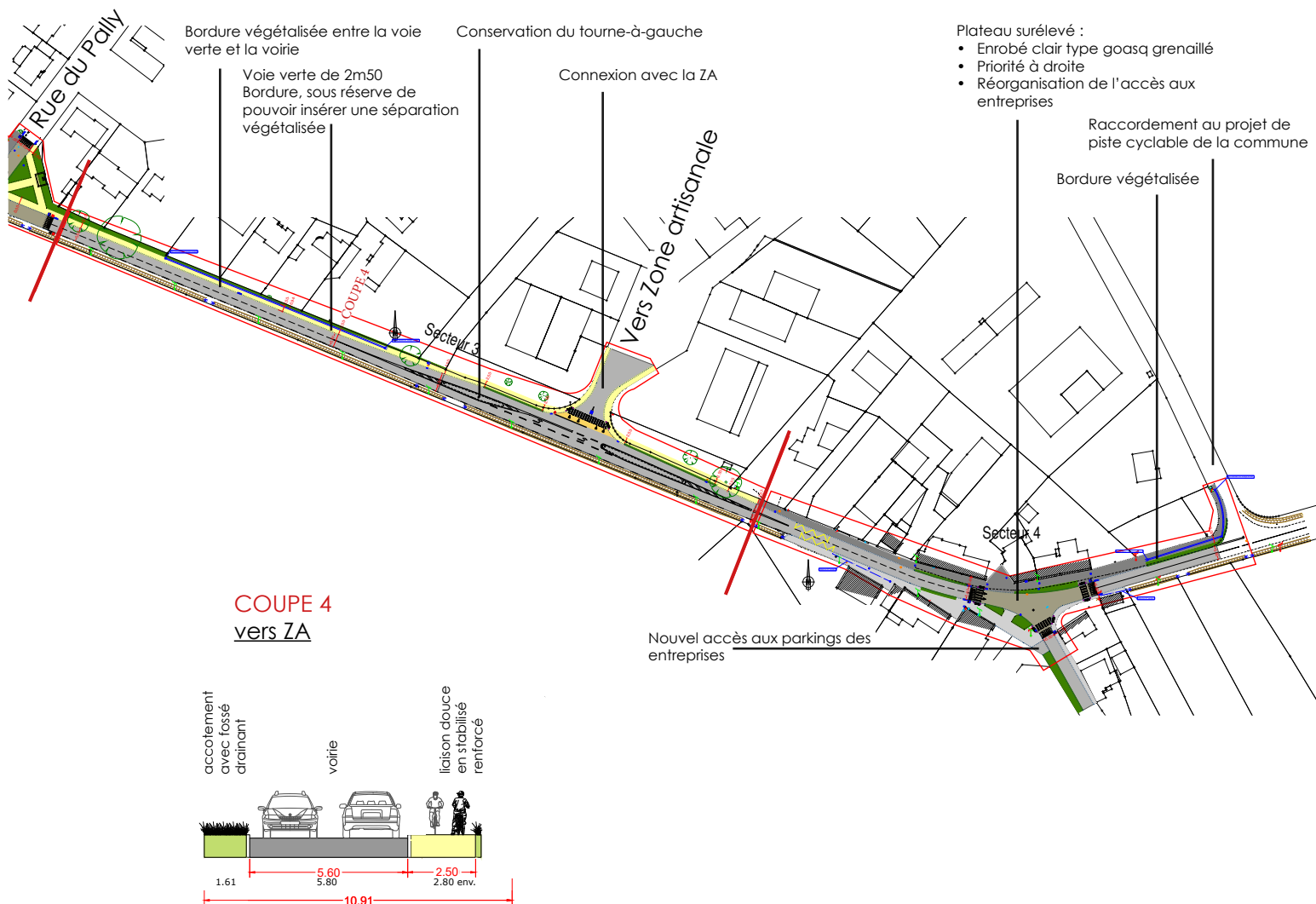
Au carrefour entre la rue Saint-Médard et la rue du Pally, **un plateau** sera aménagé permettant de faire ralentir les circulations automobiles.

Celui-ci sera complété d'un aménagement paysager à l'angle du carrefour, complétant le parc à proximité.



LE PROJET DÉTAILLÉ PAR SECTEUR

SECTEURS 3 ET 4 - DE LA RUE SAINT-MÉDARD AU COIN AUX RATS



L'accès à la zone d'activité depuis la rue Saint-Médard sera conservé dans son organisation actuelle, c'est-à-dire avec un tourne-à-gauche. Le carrefour du Coin aux Rats sera par contre réaménagé. En effet, il fonctionnera désormais grâce à une priorité à droite, sur plateau. L'aménagement cyclable de la rue Saint-Médard viendra se raccorder juste après le Coin aux Rats au projet de piste cyclable du département.





SECTEUR 5 - RUE DE LA COLOMBE NORD DU CARREFOUR DE L'ÉGLISE A LA RUE DU MARAIS



La rue de la Colombe sera réaménagée, depuis le centre-bourg jusqu'à la rue du Marais. Comme sur la rue Saint-Médard, une voie verte partagée entre piétons et cyclistes longera l'Est de la rue.

Concernant le chemin des Copineries :

- La sortie du chemin des Copineries sera éloignée du mur du cimetière afin d'améliorer la visibilité à l'insertion sur la rue de la Colombe.
- L'entrée vers le chemin des Copineries sera déplacée plus au Sud, au niveau du carrefour avec la rue du Marais.
- Le chemin des Copineries abritera désormais des places de stationnement.

LE PROJET DÉTAILLÉ PAR SECTEUR

SECTEUR 6 - RUE DE LA COLOMBE SUD DE LA RUE DU MARAIS A LA DÉCHETTERIE



La voie verte longeant l'Est de la rue de la Colombe sera séparée de la voirie par des barrières végétalisées, dans la continuité des aménagements paysagers du centre-bourg et de l'espace vert déjà présent face à la pharmacie.

Le côté Ouest de la rue accueillera quant à lui des places de stationnement. Enfin, la voie verte viendra se raccorder, au niveau du giratoire, à la piste cyclable déjà existante.

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

L'estimation globale du coût du projet pour les 6 secteurs s'élève à 2 740 000 € TTC (estimation qui ne pourra être définitive qu'après clôture des appels d'offres).

LE SECTEUR 1 - Le centre-bourg représente 35% du chiffre du projet et **LES SECTEURS 5 - Colombe Nord et 6 - Colombe Sud** représentent à eux deux 35% du coût estimatif total. Les 3 autres secteurs totalisent les 30% restants.

Ces travaux seront subventionnés par l'État, la Région et le Département. Au 5/12/2020 : 403 000 € de subventions ont déjà été obtenus (État : 150 000 € - Conseil Régional : 133 000 € - Conseil Départemental : 120 000 €).

Une seconde subvention du Conseil Départemental doit être accordée au titre des mobilités actives (piétons, vélos) et d'autres dossiers de subventions vont être déposés.

Modalités de financements par la commune :
l'autofinancement est évalué a minima à hauteur

de 600 000 €. Des compléments seront possibles par affectation d'une partie des excédents de fonctionnement du budget 2020 (à décider par le Conseil Municipal après clôture des comptes). Un prêt bancaire pourra être envisagé si nécessaire.

L'ENGAGEMENT PROGRESSIF DES TRANCHES DE TRAVAUX

Sous réserve de la décision du Conseil Municipal et afin de garder la maîtrise des dépenses, les travaux seront engagés par phases avec une priorité pour les secteurs suivants :

• Tranches fermes en 2021 : **SECTEUR 1 - Centre-bourg** et **SECTEUR 5 - Colombe Nord**.

• Tranches conditionnelles : **SECTEUR 6 - Colombe Sud** et **SECTEUR 2 - Grand Pré - Pally**.

Les travaux des secteurs restants (3 et 4) seront à valider ultérieurement, sous réserve des capacités financières de la commune.